

Le Mouvement E.Leclerc s'engage pour l'emploi des personnes en situation de handicap avec l'Agefiph

Bagneux,
Le 13
septembre 2021

—
Communiqué
de presse

Dans le cadre de leurs engagements sociétaux, les entreprises du Mouvement E.Leclerc se mobilisent en faveur du handicap au travail. Cette démarche de progrès est soutenue et accompagnée par l'Agefiph, avec laquelle E.Leclerc signe aujourd'hui une convention de partenariat pour répondre à ces ambitions en matière d'inclusion.

Cette feuille de route prévoit de décliner pour les trois prochaines années une offre de services et d'outils (sensibilisation, formation, partage de bonnes pratiques...) sur lesquels les employeurs membres du Mouvement E.Leclerc (plus de 700 magasins, 16 coopératives régionales, une vingtaine de sociétés spécialisées) pourront s'appuyer pour développer leur propre politique RH visant à une meilleure inclusion des travailleurs handicapés (recrutement et maintien dans l'emploi).

Une politique d'emploi engagée

Avec 138 000 collaborateurs et une moyenne de 13 000 recrutements par an, le **Mouvement E.Leclerc est un acteur fort sur le marché de l'emploi**. Organisation coopérative rassemblant 750 entreprises indépendantes, les adhérents du Mouvement E.Leclerc ont souhaité impulser plus fortement leurs efforts en matière d'inclusion.

Plus de 500 magasins ont d'ores déjà manifesté leur intérêt en désignant un "réfèrent handicap" au sein de leurs équipes, chargé de porter l'ambition de l'entreprise en proposant des ateliers de sensibilisation, en accompagnant les salariés dans leurs démarches de reconnaissance de handicap, en développant des actions de recrutement adaptées, en nouant des relations étroites avec tout l'écosystème du handicap (ESAT, travailleurs indépendants...). Engagés en qualité d'activateurs de progrès, ils contribueront par leur engagement à faire avancer la cause du handicap dans leur entreprise, et dans la société en général.

De nombreux magasins de l'enseigne vont également se mobiliser en participant à des opérations nationales de sensibilisation et d'information du



public, notamment dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, ou avec l'opération #Duoday, journée nationale durant laquelle une personne handicapée compose un duo avec un professionnel, afin de s'immerger dans son quotidien.

« Cette convention va apporter des moyens et des outils inédits aux équipes. C'était une demande du terrain, et le partenariat avec l'Agefiph permettra de promouvoir les bonnes pratiques et de capitaliser sur une expertise et du savoir-faire indispensables pour avancer vite et loin, et ainsi faire d'E.Leclerc, une enseigne handi-accueillante » a conclu Michel-Édouard Leclerc, Président du comité stratégique d'E.Leclerc.

Une convention de partenariat avec l'Agefiph pour aller plus loin dans l'inclusion

Le Mouvement E.Leclerc a sollicité **l'appui et l'expertise de l'Agefiph, à travers la signature d'une convention de partenariat**, pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle des politiques handicap des magasins et coopératives régionales.

« Avec pour objectif d'accélérer ses actions de terrain en faveur de l'inclusion, cette convention de partenariat est l'opportunité pour le Mouvement E.Leclerc de compter sur l'expertise et la force d'accompagnement de l'Agefiph. Acteurs incontournables du secteur de la grande distribution, les magasins de l'enseigne vont dorénavant pouvoir s'appuyer sur un cadre structuré et déployer leurs actions au profit de l'emploi des personnes handicapées de manière pérenne et cohérente. Cette convention est aussi l'illustration concrète des objectifs que se sont fixés récemment l'État et l'Agefiph pour amplifier l'accompagnement des entreprises et ainsi accélérer la transformation inclusive du marché du travail », **souligne Malika Bouchehioua, Présidente de l'Agefiph.**

Cette convention, signée pour une durée de trois ans, a pour objectif de faire évoluer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap sur l'ensemble des enseignes E.Leclerc, à travers les actions suivantes :

- **Appuyer les entreprises du Mouvement E.Leclerc dans la structuration de leur démarche en faveur de l'emploi des personnes handicapées**, et leur permettre de déployer un plan d'action opérationnel, afin qu'il soit adopté par un large nombre de magasins.
- **Faciliter et accompagner le développement du recrutement des personnes handicapées en procurant outils et méthodes** aux magasins et à leurs recruteurs, afin qu'ils appréhendent la problématique du recrutement dans sa globalité (sourcing, accompagnement, intégration, etc.), avec le souhait également de développer **l'apprentissage et/ou l'alternance.**



- **Accompagner les magasins afin de renforcer les actions de maintien dans l'emploi** : clarifier les démarches et procédures à mener, sensibiliser aux enjeux, former les référents handicaps et les collaborateurs, accompagner les managers, mais aussi réduire les préjugés sur la complexité des démarches, etc.
- **Renforcer les liens avec le secteur protégé et adapté.** Même si les collaborations entre les magasins et les ESAT/EA ne sont pas inexistantes sur les territoires, il conviendra de leur donner une visibilité accrue et d'inciter les magasins qui n'y ont pas recours à s'investir sur ce sujet.
- **Faire d'E.Leclerc une enseigne « handi-accueillante ».** Cela passera par un volontarisme dans les process RH de chaque entité E.Leclerc, souhaitant s'impliquer dans ce plan pluriannuel, mais aussi par une prise de conscience collective de tous les collaborateurs du Mouvement E.Leclerc. Ainsi, le développement d'une sensibilisation adaptée (informations, communication événementielle, etc.) pour s'adresser au plus grand nombre en fonction de thématiques choisies, et l'organisation de formations régulières autour du handicap à destination d'un réseau de référents, permettra de développer cette culture.

À PROPOS DE E.LECLERC

Avec 726 magasins et 533 adhérents en France, E.Leclerc est leader de la distribution en France. L'enseigne a réalisé un chiffre d'affaires de 40,9 milliards d'euros (hors carburant) en 2020. Cette performance résulte d'une politique menée depuis la création du Mouvement E.Leclerc en 1949 : son combat au quotidien pour des prix bas et un modèle économique unique, reposant sur une organisation décentralisée, coopérative et participative. Les adhérents du Mouvement E.Leclerc, entrepreneurs indépendants, partagent une même mission : permettre à chacun de vivre mieux en dépensant moins, grâce à des initiatives innovantes et responsables, en pratiquant les prix les plus bas à qualité comparable. Acteurs de la vie locale, au plus près du terrain, ces adhérents investissent de façon durable afin de faire des centres E.Leclerc des lieux qui répondent aux besoins de leurs clients et défendent leur pouvoir d'achat au quotidien.

CONTACT PRESSE

01 80 18 18 10 / e.leclerc@agencebabel.com

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Julie Ardoint / jardoint@lebureaudecom.fr / 06 62 81 75 65

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96